



## COMMENTAIRE DES COMPTES 2021

### **COTISATIONS**

Le montant est faible, car nous n'avons pas demandé de cotisation en 2020 en raison du peu d'activités réalisées. Les cotisations qui figurent sont celles des personnes ayant adhéré en 2021

### **ASSEMBLEE GENERALE**

Elle n'a entraîné ni recettes ni dépenses en 2020 puisque nous n'avons déjà pas pu la tenir en présentiel à cause des restrictions sanitaires en vigueur à l'époque.

### **CONFERENCES**

Les dépenses sont supérieures aux recettes, comme tous les ans. Nos conférenciers sont bénévoles, mais nous leur remboursons leurs frais de déplacement et leur offrons le repas ainsi qu'à leur conjoint(e). De plus, pour le cocktail du mois d'octobre, le Conseil d'Administration a décidé que nous prendrions en charge une partie des frais afin d'offrir une meilleure prestation aux participants.

### **LOCATION DE LA SALLE DES HALLES**

La Mairie de Tours nous facture la salle dans laquelle se déroulent les ateliers linguistiques. Les recettes sont assurées par une participation des personnes inscrites aux ateliers. Nous n'avons réglé que le premier trimestre 2021, nous réglerons les autres trimestres en temps voulu.

### **FRAIS ADMINISTRATIFS**

Les recettes proviennent de la participation des personnes inscrites aux ateliers linguistiques. Elles couvrent les achats de papier, encre, photocopies, timbres..., tout au long de l'année.

### **FRAIS BANCAIRES**

Ils sont prélevés par le Crédit Mutuel pour ses différents services : tenue de compte, virements...

### **INFORMATIQUE**

Nous payons chaque année les frais d'hébergement de notre site Internet. Cette année, nous avons également acheté un logiciel Publisher qui nous permet sur le long terme de réaliser des documents graphiques de qualité.

### **ASSURANCE**

Notre contrat d'assurance Responsabilité civile des associations est souscrit auprès du Crédit Mutuel.

### **INTERETS des PLACEMENTS**

Ils rémunèrent notre compte sur livret

### **VOYAGE**

Cette année encore, nous avons dû renoncer à notre voyage prévu à EU en juin.

### **FRAIS DE PARTICIPATION NON REMBOURSES**

Il s'agit des frais kilométriques supportés par les membres du Conseil d'Administration afin d'assurer leurs missions diverses. Ces frais ne leur sont pas remboursés, leur montant permet de valoriser les sommes que nous devrions engager sans ces bénévoles.

En conclusion, l'état favorable de notre trésorerie nous permet de réduire le montant de la cotisation demandée à nos adhérents pour l'année qui vient.

La Trésorière,  
Laurence ALAUX